Image not found or type unknown

Détournement de fonds

Par **Xfiles**, le **13/03/2021** à **09:09**

Bonjour un ami entrepreneur est en garde à vue pour avoir confié à un collaborateur la somme de 55000 euros destinée à l'achat de matériel pour la réalisation dune construction. Ce collaborateur est parti avec l'argent . La police la retrouvé mais la somme s'est volatilisée. Le donneur d'ordre se retourne contre mon ami qui devait exécuter le contrat. Quelle est la peine encourue ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés